



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1155

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, ADIE, Sport dans la Ville, CIDFF du Rhône, Action'elles et Fondation EDC, SCOP Elycoop et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour leurs programmes d'actions en entrepreneuriat et proximité - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 2 mai 2016****Délibération n° 2016-1155**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, ADIE, Sport dans la Ville, CIDFF du Rhône, Action'elles et Fondation EDC, SCOP Elycoop et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour leurs programmes d'actions en entrepreneuriat et proximité - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**a) - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années. Celle-ci s'exprime à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprises "Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat" (L\_VE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération.

Depuis sa mise en œuvre, il y a plus de 10 ans, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

**b) - Objectifs**

Les ambitions du réseau L\_VE pour l'année 2016 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

En outre, l'appui des projets issus des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération constitue un objectif de diversité nécessaire au développement équilibré de l'agglomération. Dans le cadre du CUCS, un soutien particulier est apporté aux actions mettant en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante création).

Au sein du réseau L\_VE, les associations, les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) et les chambres consulaires sont des éléments structurants de soutien à l'accompagnement des créateurs d'entreprise, en ante et post création.

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite renouveler son soutien aux structures suivantes pour leur programme d'actions 2016 en matière d'accompagnement à la création d'entreprise : Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE), Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne), Sport dans la Ville, Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône, Action'elles, Fondation entrepreneurs de la cité, ainsi qu'à la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

**c) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan****Accompagnement des créateurs dans la phase ante création****- Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE)**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2015. Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- concernant l'accompagnement sur le site de Saint Priest, 178 porteurs de projets ont été accueillis (l'objectif était fixé à 205), 36 entreprises ont été créées : 8 dans le domaine de l'artisanat, 10 dans le domaine du commerce, un dans le domaine des professions libérales et 17 dans le domaine des services,

- concernant l'accompagnement sur le site de Mions, 28 porteurs de projets ont été accueillis, 5 entreprises ont été créées : 3 dans le domaine de l'artisanat, une dans le domaine du commerce, une dans le domaine des services.

Les actions poursuivies par l'ASPIE sur les sites de Saint Priest et de Mions présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

**- SCOP Elycoop**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2015. Au 31 décembre 2015, le bilan de l'activité d'Elycoop, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- 172 porteurs de projets ont été accueillis sur un objectif initial de 75. Une grande majorité des porteurs de projets reçus sur les permanences sont des demandeurs d'emploi (75 %), 9 % des personnes reçues à Meyzieu et Décines Charpieu habitent dans une zone en politique de la ville, 31 % des porteurs de projet ont entre 30 et 40 ans et environ 27 % ont moins de 30 ans. 29 entreprises ont été créées en 2015 et 5 personnes ont rejoint une coopérative d'activités.

Les permanences d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises à Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage répondent bien à des besoins de conseil, d'orientation et d'accompagnement à la création d'activités. Ce dispositif permet de garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprises.

**Accompagnement des créateurs dans les phases ante et post création****- Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne)**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2015. Au 30 septembre 2015, le bilan de l'activité d'ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

- action d'accompagnement post-crédation avec parrainage : accompagnement individuel de 27 personnes et 12 binômes parrainage constitués,

- accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitants des quartiers en politique de la ville : 159 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic (objectif : 80), 66 personnes accompagnées en ante-crédation, 6 personnes accompagnées en suivi post création,

- 7 séances collectives organisées, 11 entrepreneurs y ont participé.

**- Association Sport dans la Ville**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la Ville (EDV) 2015. Les publics ciblés sont des jeunes, âgés de 20 à 35 ans habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprises et qui présentent une logique et un potentiel entrepreneuriaux.

Le bilan de l'activité de Sport dans la Ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- constitution d'une nouvelle promotion de 23 candidats au programme d'aide à la création d'entreprises "Entrepreneurs dans la ville" (4 mois de formation dispensée à l'Ecole de management de Lyon (EMLYON) business school complétés par l'accompagnement ante création et post création),
- accompagnement de 24 entrepreneurs dans le cadre d'un suivi post création ou de projets en cours de développement (0 à 3 ans),
- création d'un espace de co-working pouvant accueillir jusqu'à 40 entrepreneurs,
- Campus Pro, la pépinière de Sport dans la ville, siège de l'incubateur EDV dédié aux entrepreneurs du programme pouvant héberger jusqu'à 20 entrepreneurs de façon permanente dans des bureaux équipés.

L'action poursuivie par l'association présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Cette action permet à des publics en difficulté et issus des quartiers inscrits en CUCS de bénéficier d'une formation ante création à l'EMLYON, puis d'un accompagnement renforcé pour concrétiser et démarrer leur entreprise.

Cette action s'inscrit en complémentarité des actions en politique de la ville et renforce l'offre d'appui post-création de l'agglomération. De plus, Sport dans la ville diffuse de l'information sur l'entrepreneuriat au cœur des quartiers sensibles, en rappelant que son action est inscrite dans la démarche plus large de L\_VE.

#### **- Association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 200 € au profit du CIDFF. Le bilan du CIDFF (au 30 novembre 2015) dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 640 femmes ont été accueillies et informées, 159 ont été accompagnées en phase ante création, 29 d'entre elles ont créé leur activité, et 17 entrepreneuses ont intégré une coopérative d'activité. Le taux de création est de 29 %,
- concernant l'action dans les quartiers en politique de la ville, 204 femmes ont été reçues en collectif dans le cadre des antennes et des permanences (Lyon, Bron, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Lyon-La Duchère et Pierre Bénite). 94 femmes ont été accueillies et accompagnées dans les 6 permanences du dispositif,
- concernant le suivi post création, celui-ci est composé d'offres individuelles et collectives : 103 femmes chefs d'entreprises ont été suivies (30 suivis dans le cadre du dispositif Réussite au féminin et 73 suivis dans le cadre du parcours Nacre). Le taux de pérennité à 3 ans est de 92,6 %.

#### **- Association Action'elles**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Action'elles pour son programme d'actions 2015. Le bilan de l'activité d'Action'elles, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- en 2015, l'association a accueilli 79 nouvelles créatrices d'entreprises (l'objectif était fixé à 80). Le nombre de porteurs de projet informés/passés par l'action est de 151. Elle a organisé 13 ateliers de sensibilisation et de formation auxquels 63 créatrices ont participé. 48 rencontres réseaux ont été organisées comptant plus de 311 participantes. Ce sont aussi 4 parcours de création qui ont été suivis et 51 femmes chefs d'entreprises ont été accompagnées dans le cadre du suivi post-création (objectif initial de 50), pour 32 entreprises effectivement créées après un appui en ante création.

#### **- Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône**

Par délibération n° 2015-0299 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2015. Le bilan de l'activité (au 30 novembre 2015) de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- accueil et accompagnement des créateurs-repreneurs : 7 196 contacts, 83 réunions d'informations, 253 entretiens de positionnement (20 à 45 minutes) et 204 rendez-vous individuels de niveau 2 (plus d'une heure), 3 405 porteurs de projets accompagnés (parcours création-reprise),

- action reprise d'entreprise : 6 réunions spécifiques reprise d'entreprise, 94 inscrits, 97 rendez-vous spécifiques reprise (analyse de l'adéquation homme/entreprise à reprendre),
- suivi de la jeune entreprise : organisation de 4 ateliers, 66 inscrits, 19 entreprises suivies,
- implication dans le réseau L\_VE : la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône poursuit sa forte implication dans le réseau (présence aux comités, alimentation de la base de données, communication, etc.).

### **Accompagnement des créateurs sur les axes "financement de la création" et "assurances"**

#### **- Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)**

Par délibération n° 2015-0300 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015. Le bilan de l'activité de l'ADIE (au 17 novembre 2015), dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- l'ADIE a octroyé 303 microcrédits sur le territoire de la Métropole : 30 % des bénéficiaires sont des femmes, 85 % étaient demandeurs d'emplois ou bénéficiaires des minimas sociaux, 40 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 37 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et une permanence à Givors (quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les zones franches urbaines de l'agglomération et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

#### **- Fondation Entrepreneurs de la cité**

Par délibération n° 2015-0300 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015.

Le bilan de l'activité de la fondation Entrepreneurs de la cité (au 30 novembre 2015) dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 588 nouveaux assurés en France et un portefeuille total de 4 379 micro-entrepreneurs assurés en France dont 1 050 assurés depuis la création sur le territoire de la Métropole,
- accueil, en 2015, de 386 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole, 147 adhérents (dont 29 en décennale),
- en 2015, 2 844 visites/mois du guide web de l'assurance à l'échelle nationale, dont 238 à l'échelle de la Métropole,
- 15 visites "local secur" (action de prévention des risques),
- un taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance) sur le territoire de la Métropole de 38 %,
- concernant la typologie des demandeurs, 39 % des micro-assurés sont installés en zones urbaines sensibles et 45,5 % des micro-assurés sont des femmes.

### **Professionnalisation, démarche qualité et travail en réseau des structures d'accompagnement à la création d'entreprise**

L'ASPIE, la SCOP Elycoop, l'ADL Villeurbanne, l'ADIE, la fondation Entrepreneurs de la cité, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, Sport dans la Ville, le CIDFF et Action'elles ont poursuivi leur implication dans le réseau L\_VE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label L\_VE,
- alimentation de la base de données commune L\_VE Pro,
- réorientation systématique des créateurs vers les autres membres du réseau si besoin,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par les associations (affiches, plaquettes et kakémono),
- participation à l'animation du réseau par la participation à des réunions de travail et aux grands événements structurant la vie du réseau : concours, forum, salon des entrepreneurs.

Les actions poursuivies par l'ASPIE, la SCOP Elycoop, l'ADL Villeurbanne, l'ADIE, la fondation Entrepreneurs de la cité, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, Sport dans la Ville, le CIDFF et Action'elles présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales et ont permis de garantir la qualité et la proximité du service auprès des différents publics.

**d) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels****Accompagnement des créateurs dans la phase ante création****- ASPIE**

En 2016, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 Communes de Saint Priest et de Mions.

Elle souhaite pouvoir enrichir son accompagnement et apporter aux porteurs de projets une expertise sur leur rôle de dirigeant. Ce nouveau type d'accompagnement demande un temps plus important, tant sur la préparation des ateliers, événements que sur le temps de leurs réalisations. A ce titre, l'ASPIE projette d'accueillir au moins 120 personnes sur Saint Priest et 20 personnes sur Mions.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                                       | Montant en €  | Recettes   | Montant en €  |
|--|---------------|--|---------------|
| achats   | 496           | politique de la ville - CUCS   | 5 500         |
| services extérieurs                            | 3 542         | Métropole de Lyon  | 17 820        |
| autres services extérieurs                     | 10 509        | Ville de Saint Priest  | 44 196        |
| charges de personnel                           | 52 763        | Ville de Mions   | 1 184         |
| emploi des contributions volontaires en nature | 9 765         | Fonds social européen (FSE) - Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) | 1 500         |
| impôts et taxes                                | 2 890         | contributions volontaires en nature  | 9 765         |
| <b>Total</b>                                   | <b>79 965</b> | <b>Total</b>   | <b>79 965</b> |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 17 820 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015).

**- SCOP Elycoop**

Pour l'année 2016, Elycoop reconduit les 3 objectifs poursuivis en 2015 pour son action d'accompagnement de proximité du public prioritaire :

- participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs en assurant la promotion de la création d'entreprise pour le compte du territoire et de tous les acteurs locaux,

- poursuivre les permanences de proximité sur les territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage et être un facilitateur du parcours de la création d'entreprises pour les porteurs de projets (premier accueil, présentation des outils de parcours de la création : outils financiers et accompagnement pré et post création). Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis dont 35 issus de Meyzieu, 35 issus de Décines Charpieu, et 5 de Jonage pour 20 créations d'activité au total.

En outre, en 2016, des actions spécifiques supplémentaires seront menées pour sensibiliser à l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire ; mettre en place des partenariats avec les structures d'emploi et d'insertion de la commune de Meyzieu : organisation de visites de terrain dans les quartiers politique de la ville afin d'informer sur les services d'accompagnement à la création d'entreprises.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                                       | Montant<br>(en €) | Recettes  | Montant<br>(en €) |
|--|-------------------|---|-------------------|
| achats   | 51                | Agence nationale pour la cohésion sociale et d'égalité des chances (ACSE) | 8 600             |
| services extérieurs                            | 622               | Caisse des dépôts et consignations (CDC)                                  | 15 000            |
| autres services extérieurs                     | 700               | Ville de Meyzieu  | 9 020             |
| charges de personnel                           | 36 372            | Ville de Jonage   | 2 100             |
| charges indirectes                             | 15 868            | Ville de Décines Charpieu   | 7 500             |
| emploi des contributions volontaires en nature | 622               | Métropole de Lyon   | 10 890            |
|  |                   | contributions volontaires en nature                                       | 622               |
|  |                   | autofinancement   | 503               |
| <b>Total</b>                                   | <b>54 235</b>     | <b>Total</b>  | <b>54 235</b>     |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 890 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2016 dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises sur les communes de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015).

S'agissant d'une entreprise privée, ce financement est accordé à la SCOP Elycoop dans le respect du règlement européen (CE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 dit *de minimis*.

**Accompagnement des créateurs dans les phases ante et post création**

**- Association de développement local (ADL) Villeurbanne**

Les 3 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2015 sont reproduits sur 2016.

- Action d'accompagnement post-crédation avec parrainage :

. renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,

- . fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- . valider et renforcer les capacités d'autonomie et de pilotage entrepreneurial,
- . ouvrir le "champ des possibles" et les mises en réseaux, développer des relations avec des pairs.

L'objectif est d'accompagner annuellement 24 entreprises, soit 24 binômes parrain-parrainé ;

- Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitant des quartiers en politique de la ville :

. faciliter l'accès à l'information et aux droits liés à la création d'entreprises : dispositifs de droit commun, boîtes à outils, aides publiques,

. réduire les écarts dans l'accès à l'accompagnement à la création d'entreprise et à une offre de service adaptée des publics en situation précaire,

. valoriser les savoir-faire et initiatives individuelles et/ou collectives, renforcer les connaissances des candidats à la création d'entreprise et contribuer ainsi à améliorer la capacité des porteurs de projets à agir et décider,

. contribuer à une meilleure connaissance/accessibilité aux offres de services du réseau L\_VE.

Sur cet axe, les résultats attendus sont 85 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic, 40 personnes accompagnées en ante création, 7 à 15 créations d'entreprises, et 2 à 7 personnes accompagnées en suivi post création. Par ailleurs, ADL dispose d'un financement spécifique de la Métropole pour l'accompagnement d'au moins 60 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;

- Action "effet synergie" (action collective) :

Cette action consistera à constituer un groupe de 7 à 10 entrepreneurs demandeurs de rencontres et désireux de s'engager dans la démarche. Ce travail en groupe se déclinera sous la forme de 7 séances collectives sur la base prévisionnelle d'une séquence par mois. La durée prévisionnelle de chaque séance est de 2 à 3 heures. Ces séances sont destinées à coproduire des solutions adaptées à des problématiques/préoccupations qui seraient exposées par des participants du groupe.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                 | Montant (en €) | Recettes   | Montant (en €) |
|--------------------------|----------------|--|----------------|
| parrainage               | 23 900         | Métropole de Lyon (L_VE)   | 23 265         |
| accompagnement ante-post | 74 700         | Métropole de Lyon (RSA)  | 30 000         |
| action "effet synergie"  | 6 445          | Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention de fonctions d'agglomération et de centralité - CFAC-) | 14 000         |
|                          |                | État (politique de la Ville)   | 13 000         |
|                          |                | FSE  | 13 400         |
|                          |                | CDC  | 6 000          |
|                          |                | Ville de Villeurbanne  | 5 380          |
| <b>Total</b>             | <b>105 045</b> | <b>Total</b>   | <b>105 045</b> |

Le plan d'actions représente un budget total de 105 045 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 23 265 € (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 14 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

#### - Association Sport dans la Ville

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'association dans le cadre de son programme Entrepreneurs dans la Ville pour l'année 2016 sont les suivants :

- constituer une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (10° promotion), qui suivront une formation de 4 mois à l'EMLYON business school (208 heures) à la création d'entreprises. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan,
- accompagner 25 entrepreneurs en post création, dans le cadre de l'incubateur EDV. Cela sous-tend le renforcement des services proposés par l'incubateur afin de favoriser la création d'emplois induits par le développement des activités créées : parrainage, pool d'experts, hébergement et incubation (suivi post création), club des EDV,
- assurer la viabilité et la pérennité du financement du programme.



*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                        | Montant (en €) | Recettes   | Montant (en €) |
|---------------------------------|----------------|--|----------------|
| achats                          | 30 000         | vente de produits finis, prestations de services, marchandises | 22 700         |
| services extérieurs             | 100 000        | Région Auvergne-Rhône-Alpes                                    | 28 500         |
| autres services extérieurs      | 87 000         | Métropole de Lyon  | 42 300         |
| charges de personnel            | 80 000         | Apicil   | 50 000         |
| impôts et taxes                 | 5 000          | Anber  | 15 000         |
| charges fixes de fonctionnement | 37 000         | Fiducial   | 15 000         |
|                                 |                | autres donateurs   | 165 500        |
| <b>Total</b>                    | <b>339 000</b> | <b>Total</b>   | <b>339 000</b> |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour la mise en œuvre de l'action EDV pour l'année 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

**- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)**

Les missions du CIDFF permettent de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes et d'accompagner les femmes chefs d'entreprises lors des premières années d'existence de leur entreprise.

Les 3 grands objectifs poursuivis par le CIDFF en 2015 sont reproduits sur l'année 2016 :

- poursuite de la mission de porte d'entrée spécifique "femmes" au sein de L\_VE et d'accompagnement général à la création d'entreprises "femmes" sur l'agglomération lyonnaise, et plus largement, sur le département. Objectifs : 500 femmes informées en collectifs et en individuels, 150 accompagnements dont les permanences politique de la ville ; poursuite des actions de communication et de valorisation de l'entrepreneuriat au féminin,

- accompagnement des femmes issues des quartiers : poursuite des 6 permanences politique de la ville, adaptation de l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques, appui technique aux acteurs locaux des quartiers en politique de la ville, actions de sensibilisation et de valorisation des projets féminins dans les quartiers,

- le suivi post-crédation, en complémentarité des dispositifs L\_VE existants : suivi individualisé et collectif post-crédation de 70 porteurs de projets, dont mise en place de parrainage.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                   | Montant (en €) | Recettes  | Montant (en €) |
|----------------------------|----------------|---|----------------|
| achats                     | 2 999          | Métropole de Lyon   | 50 688         |
| services extérieurs        | 7 555          | Région Auvergne-Rhône-Alpes (CFAC)  | 33 000         |
| autres services extérieurs | 8 897          | Région Auvergne-Rhône-Alpes : initiatives locales pour la permanence à Pierre Bénite                            | 9 200          |
| impôts et taxes            | 11 072         | Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) | 20 000         |
| charges de personnel       | 128 107        | Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)   | 45 000         |

| Dépenses                           | Montant<br>(en €) | Recettes                          | Montant<br>(en €) |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| charges financières                | 1 016             | Agence de services et de paiement | 3 687             |
| dotations aux amortissements       | 2 591             | Communes (politique de la ville)  | 3 000             |
| autres charges de gestion courante | 2 338             |                                   |                   |
| <b>Total</b>                       | <b>164 575</b>    | <b>Total</b>                      | <b>164 575</b>    |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 688 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 33 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

#### - Association Action'elles

Les 2 grands objectifs poursuivis par Action'elles en 2015 sont reproduits sur l'année 2016.

##### - Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises :

- . 80 nouvelles inscriptions,
- . pérennisation des rencontres réseaux complétées par 2 nouvelles offres : les déjeuners d'intégration et les rencontres B to B (destinées à renforcer les recommandations d'affaires entre créatrices),
- . organisation de 10 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 50 participantes,
- . accompagnement de 50 dirigeantes d'entreprises avec la poursuite des entretiens diagnostic post création,
- . pérennisation du parcours création pour les porteuses de projet ;

##### - Actions de sensibilisation et de communication :

- . assurer une présence renforcée d'Action'elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat féminin,
- . développer la notoriété d'Action'elles.

#### *Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                   | Montant<br>(en €) | Recettes                | Montant<br>(en €) |
|----------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| achats                     | 700               | prestations de services | 15 600            |
| services extérieurs        | 16 000            | Métropole de Lyon       | 9 900             |
| autres services extérieurs | 800               | autres recettes         | 8 500             |
| charges de personnel       | 16 500            |                         |                   |
| <b>Total</b>               | <b>34 000</b>     | <b>Total</b>            | <b>34 000</b>     |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 900 € au profit de l'association Action'elles pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015).

#### - Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône

Pour l'année 2016, les 3 grands objectifs poursuivis par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône sont :

- poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement : 7 000 visites et 7 000 appels téléphoniques, 2 700 porteurs de projet accompagnés dont 1 200 à 1 500 inscrits aux stages,
- poursuite du parcours spécifique repreneur : 6 réunions pour 30 à 70 inscrits, 100 à 120 rendez-vous individuels,
- poursuite de l'action de suivi des jeunes entreprises : 4 ateliers mutualisés pour 25 à 30 inscrits et 15 à 18 participants, 35 jeunes entreprises suivies.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                     | Montant (en €) | Recettes  | Montant (en €) |
|------------------------------|----------------|---|----------------|
| achats                       | 6 360          | Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône   | 311 419        |
| services extérieurs          | 31 952         | Métropole de Lyon (L_VE)  | 44 100         |
| autres services extérieurs   | 27 504         | Etat  | 44 741         |
| impôts et taxes              | 2 510          | partenaires privés  | 22 500         |
| charges de personnel         | 356 661        | Région Auvergne-Rhône-Alpes (spécifiquement dans le cadre de la CFAC pour l'appui à la post création) | 8 000          |
| dotations aux amortissements | 5 773          |   |                |
| <b>Total</b>                 | <b>430 760</b> | <b>Total</b>  | <b>430 760</b> |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 44 100 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 2 % par rapport à 2015). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 8 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

**Accompagnement des créateurs sur les axes "financement de la création" et "assurances"****- Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)**

En 2016, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Elle projette de financer 370 nouvelles entreprises et d'en accompagner durablement la moitié.

Elle poursuivra, par ailleurs, son investissement auprès des publics issus des quartiers sensibles. Elle poursuivra également son investissement dans le réseau L\_VE.

*Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat*

| Dépenses                           | Montant (en €) | Recettes   | Montant (en €) |
|------------------------------------|----------------|--|----------------|
| achats                             | 11 645         | Europe   | 74 063         |
| services extérieurs                | 98 609         | Etat   | 25 000         |
| autres services extérieurs         | 20 645         | Région Auvergne-Rhône-Alpes  | 67 858         |
| impôts et taxes                    | 444            | Commune de Vaulx en Velin  | 10 000         |
| charges de personnel               | 418 552        | Commune de Vénissieux  | 10 000         |
| autres charges de gestion courante | 86 220         | Métropole de Lyon (L_VE)   | 70 500         |
|                                    |                | Métropole de Lyon (réfèrent RSA)   | 56 016         |
|                                    |                | entreprises privées  | 121 000        |
|                                    |                | Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)                                   | 15 000         |
|                                    |                | Pôle emploi  | 20 000         |
|                                    |                | fonds de dotation ADIE   | 20 000         |
|                                    |                | Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) | 12 828         |
|                                    |                | Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)              | 40 000         |
|                                    |                | autres   | 38 755         |
|                                    |                | produits financiers  | 55 095         |
| <b>Total</b>                       | <b>636 115</b> | <b>Total</b>   | <b>636 115</b> |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

#### - Fondation Entrepreneurs de la cité (EDC)

Les 3 grands objectifs poursuivis par la fondation Entrepreneurs de la cité en 2016 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : les objectifs sont d'accueillir 425 prospects sur l'année sur le territoire de la Métropole (325 pour la "trousse de première assurance" et 100 pour le produit décennal). 165 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 130 pour la "trousse de première assurance" et 35 pour le produit décennal),

- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance : poursuite du guide web de l'assurance, avec un article par mois. Objectif : 270 visites par mois sur le territoire de la Métropole,

- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "local secur". Objectif : faire bénéficier 30 entrepreneurs du territoire de la Métropole.

#### *Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat*

| Dépenses             | Montant<br>(en €) | Recettes   | Montant<br>(en €) |
|----------------------|-------------------|--|-------------------|
| achats               | 2 681             | Métropole de Lyon  | 18 800            |
| services extérieurs  | 8 106             | mécénat privé  | 42 600            |
| autres services      | 15 987            | produits financiers  | 20 690            |
| impôts et taxes      | 392               | Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) | 9 500             |
| charges de personnel | 68 144            | prestations de service   | 3 720             |
| charges indirectes   | 5 000             | prestations en nature - dons en nature   | 5 000             |
| <b>Total</b>         | <b>100 310</b>    | <b>Total</b>   | <b>100 310</b>    |

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

Le montant total des subventions attribuées en 2016 sur la thématique de l'entrepreneuriat de proximité est de 288 263 € contre 298 700 € en 2015.

Toutes les associations et structures ainsi financées ont prévu de continuer à s'impliquer dans le réseau L\_VE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label "L\_VE" sur le long terme,
- alimentation de la base de données L\_VE Pro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la structure ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement des créateurs ante et post pour l'année 2016 :

- d'un montant de 17 820 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 23 265 € au profit de l'Association de développement local pour l'emploi et la formation de Villeurbanne pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour la mise en œuvre de l'action Entrepreneurs dans la Ville pour l'année 2016,

- d'un montant de 50 688 € au profit du Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles du Rhône pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 9 900 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 10 890 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2016 dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises sur les Communes de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage,

- d'un montant de 18 800 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 44 100 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2016,

- d'un montant de 70 500 € au profit de l'Association pour le droit à l'initiative économique pour son programme d'actions 2016,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations suivantes : ASPIE, ADIE ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, CIDFF, Action'Elles, la fondation Entrepreneurs de la cité ainsi que la SCOP Elycoop et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - fonction 62 - opération n° 0P01O2291 :

- compte 6574 pour un montant de 244 163 €,

- compte 657382 pour un montant de 44 100 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.**